

Laboratoire de recherche sur les pratiques et les politiques sociales

CAHIERS DU LAREPPS

No 04-25

**L'économie sociale au Québec:
le regard d'acteurs sociaux**

par

**Muriel Kearney, François Aubry,
Louise Tremblay et Yves Vaillancourt**

École de travail social

Université du Québec à Montréal

© LAREPPS/UQÀM

Mai 2004

Dépôt légal — Bibliothèque nationale du Québec, 2004

Dépôt légal — Bibliothèque nationale du Canada, 2004

ISSN 1490-8069

Résumé

Dans ce cahier de recherche, nous proposons une synthèse des points de vue de 12 acteurs sociaux sur la question de l'économie sociale et sa définition. En menant une série d'entrevues sur le sujet, nous avons pu faire des constats sur l'évolution du concept et de son utilisation depuis le Sommet sur l'économie et l'emploi de 1996. Pour certains acteurs, le sens donné à l'expression « économie sociale » correspond la définition large et inclusive de l'économie sociale adoptée lors du Sommet sur l'économie et l'emploi tandis que, pour d'autres, le secteur de l'économie sociale se limite à son volet marchand. Dans l'ensemble, les personnes rencontrées estiment que les organismes communautaires, les entreprises de l'économie sociale et le mouvement coopératif partagent les mêmes valeurs. Ils sont aussi d'avis que l'économie sociale a un rôle à jouer dans le développement de la société québécoise mais font part de leur inquiétude face à une instrumentalisation du secteur par l'État, notamment dans le secteur de la santé et des services sociaux.

TABLE DES MATIÈRES

Résumé	i
INTRODUCTION.....	1
1. LA VISION DE L'ÉCONOMIE SOCIALE.....	3
1.1 Le retour sur le Sommet sur l'économie et l'emploi	3
1.2 L'évolution depuis 1996	7
1.3 La présence de l'économie sociale dans différents secteurs d'activités	10
1.4 Les relations avec l'État	13
1.5 Le financement	15
1.6 La terminologie.....	18
1.7 La contribution à un nouveau modèle de développement	19
2. L'IDENTIFICATION AU SECTEUR DE L'ÉCONOMIE SOCIALE	20
3. L'IMPLICATION DANS LE SECTEUR	24
CONCLUSION.....	29
BIBLIOGRAPHIE	31
ANNEXE - LISTE DES PERSONNES RENCONTRÉES	32

INTRODUCTION

La contribution de l'économie sociale à l'enrichissement social et économique du Québec a fait l'objet d'une reconnaissance officielle lors du Sommet sur l'économie et l'emploi, en octobre 1996. Les partenaires socioéconomiques et politiques présents ont identifié le potentiel de l'économie sociale comme créateur d'emplois dans une dynamique de développement durable, de démocratisation des pratiques et d'empowerment des communautés. L'État québécois a donné suite à ce constat favorable en élaborant une série de mesures destinées au soutien de divers projets de l'économie sociale. Depuis 1996, les pratiques de l'économie sociale se sont développées, le secteur s'est structuré et il est devenu un acteur socioéconomique de plus en plus important.¹

On remarque toutefois que la façon de définir l'économie sociale soulève toujours des questions et que les points de vue des acteurs ne sont pas homogènes sur ce qu'est et sur ce que n'est pas l'économie sociale. Tant dans le monde universitaire que chez les praticiens, la conception de l'économie sociale est variée. Ce constat de pluralité face à la définition qui est fait dans la littérature théorique ainsi que chez les praticiens nous amène à croire qu'il est normal qu'il y ait une réflexion et un débat sur la situation.

Dans le cadre de deux recherches² financées par le Conseil de recherche en sciences humaines (CRSH) du Canada et dirigées par Yves Vaillancourt, le Laboratoire de recherche sur les politiques et les pratiques sociales (LAREPPS) a voulu faire le point sur la question de la définition de l'économie sociale et la perception du concept. Dans un premier temps, nous avons fait une revue de littérature qui explore le thème de l'économie sociale dans des recherches québécoises et canadiennes et des recherches d'Europe francophone.³ Par la suite, nous avons donné la parole à des acteurs et des actrices des mouvements sociaux sur leur vision de l'économie sociale. La synthèse de ces rencontres sur le terrain, qui constitue l'essentiel de ce cahier, vise à actualiser et

¹ Au Québec, l'économie sociale, au sens large, génère en 2001 près de 160 000 emplois dans plus de 11 000 organisations au Québec (Vaillancourt, Aubry, Kearney, Thériault et Tremblay, 2004).

² *L'économie sociale au Québec dans le domaine de la santé et du bien-être : définitions et survol historique et Économie sociale et/ou tiers secteur en santé et bien-être, au Québec et en Saskatchewan.*

³ Cette partie de la recherche paraîtra comme working paper au LAREPPS en 2004, sous le titre de L'économie sociale au Québec: définitions et survol historique.

mettre en contexte la réflexion théorique sur l'économie sociale et à comprendre les points de vue nuancés et parfois critiques des acteurs.

Les entrevues ont eu lieu au cours de l'automne 2003. Précisons d'emblée que ce tour d'horizon ne prétend aucunement représenter l'ensemble des points de vue des acteurs gravitant autour du secteur de l'économie sociale. De plus, les répondants intervenaient au nom de leur organisation, mais pouvaient également s'exprimer à titre plus personnel. Sans être exhaustif, l'exercice visait à présenter une vision actualisée de l'économie sociale afin d'alimenter la recherche et la réflexion sur le sujet.

Sur le plan méthodologique, nous avons sélectionné 12 répondants⁴ en fonction de leur appartenance à des mouvements sociaux qui nous apparaissaient pertinents : les syndicats; le mouvement féministe; l'environnement; le loisir et le tourisme; la culture; le logement social; la santé et les services sociaux; et, enfin, le mouvement coopératif. Nous avons identifié des intervenants oeuvrant dans des organisations d'envergure nationale dont l'action a été stratégique quant au secteur de l'économie sociale et à son évolution. Nous avons apprécié leur collaboration et nous les en remercions chaleureusement.

Les entrevues, d'une durée moyenne d'une heure, ont été enregistrées avec l'accord des répondants.⁵ Le contenu des entrevues a été résumé selon un découpage thématique. Dans la première partie de ce document, nous présentons la vision de l'économie sociale qu'a chacun des répondants, avec le Sommet sur l'économie et l'emploi de 1996 comme point d'ancrage dans le temps. Dans la seconde partie, nous abordons la question de l'identification au secteur de l'économie sociale et la participation à la promotion et au soutien du secteur. En conclusion, nous synthétisons les constats et identifions certains enjeux touchant l'économie sociale et sa définition.

⁴ Les noms des répondants et de leur organisation apparaissent à l'annexe 1.

⁵ Les rencontres ont été individuelles, sauf à la CSN où nous avons rencontré deux personnes en même temps. Toutes les entrevues ont été effectuées par Muriel Kearney et Louise Tremblay, sauf celles de Sonia Vaillancourt et de Michel Séguin, qui ont été menées par Muriel Kearney. Les entrevues ont eu lieu dans les bureaux des répondants, sauf celles de Josée Belleau et de Nicole de Sève, qui se sont déroulées à l'UQAM. Hélène Simard, quant à elle, nous a accordé un entretien téléphonique à partir de son bureau de Québec. Les personnes interviewées ont signé un formulaire de consentement.

1. LA VISION DE L'ÉCONOMIE SOCIALE

1.1 Le retour sur le Sommet sur l'économie et l'emploi

Lors du Sommet sur l'économie et l'emploi d'octobre 1996, l'économie sociale a obtenu, de la part du gouvernement du Québec et des représentants de la société civile, une plus grande reconnaissance comme secteur contribuant au développement social et économique du Québec. Officiellement, une définition large et inclusive du secteur a fait l'objet d'un consensus auprès des partenaires socioéconomiques et du gouvernement. Rappelons cette définition :

La définition de l'économie sociale adoptée au Sommet sur l'économie et l'emploi

Pris dans son ensemble, le domaine de l'économie sociale regroupe l'ensemble des activités et organismes, issus de l'entrepreneuriat collectif, qui s'ordonnent autour des principes et règles de fonctionnement suivants :

- l'entreprise de l'économie sociale a pour finalité de servir ses membres ou la collectivité plutôt que de simplement engendrer des profits et viser le rendement financier;
- elle a une autonomie de gestion par rapport à l'État;
- elle intègre dans ses statuts et ses façons de faire un processus de décision démocratique impliquant usagers et usagers, travailleuses et travailleurs;
- elle défend la primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition de ses surplus et revenus;
- elle fonde ses activités sur les principes de la participation, de la prise en charge et de la responsabilité individuelle et collective.

Le domaine de l'économie sociale recouvre donc l'ensemble des mouvements coopératif et mutualiste et celui des associations. L'économie sociale peut être développée dans tous les secteurs qui répondent aux besoins de la population et de la collectivité. Dans certains de ces secteurs, et plus particulièrement ceux qui répondent à des besoins sociaux, la viabilité découle en partie des contributions de l'État sous diverses formes (contributions directes, subventions aux usagers, ententes négociées, mesures fiscales, etc.). L'économie sociale repose également, en partie, sur l'engagement bénévole des individus et des collectivités locales.

Source : Groupe de travail sur l'économie sociale, 1996.

Par contre, on a constaté lors des entrevues avec les porte-parole des mouvements sociaux que les positions présentaient certaines nuances. Il ressort que les intervenants rencontrés sont partagés quant à la pertinence d'avoir une vision large et inclusive de l'économie sociale selon laquelle le secteur inclut les organismes communautaires (qu'ils aient des activités commerciales ou non), les entreprises d'économie sociale et les grandes coopératives. Certains adhèrent à cette vision large et inclusive et acceptent la définition adoptée au Sommet, tandis que d'autres rejettent l'idée de regrouper tous les organismes communautaires, notamment les organisations de défense de droits avec les entreprises d'économie sociale.

Tout d'abord, Josée Belleau⁶, membre du conseil d'administration de Relais-Femmes, nous rappelle que le mouvement des femmes avait proposé en 1995 sa vision de l'économie sociale en termes d'infrastructures sociales. Elle relate la position de groupes de femmes et leur accord avec les principes généraux mis de l'avant par le Groupe de travail sur l'économie sociale lors du Sommet de 1996. Elle estime que le choix d'une définition basée sur des valeurs sociales correspondait à une vision qui se voulait « rassembleuse » et que la stratégie du Chantier d'inclure les entreprises collectives, le milieu communautaire et les coopératives « était bonne sur le plan politique ». De cette façon, l'économie sociale pouvait s'afficher comme une zone distincte du monde traditionnel des affaires. Mais cette stratégie n'a pas rallié tout le mouvement des femmes. Plusieurs groupes de femmes ont commencé à exprimer leurs divergences et désaccords à ce moment.

De son côté, Robert Théorêt, de la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles (TRPOCB), affirme que l'organisme n'a pas adhéré à la vision de l'économie sociale présentée au Sommet, car ses membres « considéraient que le mouvement communautaire autonome, les organismes autonomes, n'appartenaient pas à l'économie sociale, et ne s'y reconnaissaient pas ». Pour eux, l'économie sociale implique une activité commerciale de vente de produits ou de services.

⁶ Nous avons sélectionné cette répondante comme représentante du mouvement des femmes. Elle est actuellement rattachée à l'organisme Relais-Femmes. À l'époque du Sommet, en 1996, Mme Belleau était une militante féministe très impliquée dans la marche Du Pain et des Roses, organisée par le mouvement des femmes.

Quant à François Saillant, du Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU), il nous indique que son groupe de défense de droits n'a jamais formellement adhéré à la vision de l'économie sociale mise de l'avant au Sommet. Selon lui, la définition de l'économie sociale basée sur les valeurs et les statuts juridiques « est juste ». « La définition, dit-il, est correcte et, effectivement, on peut s'y reconnaître. » Néanmoins, poursuit-il, le FRAPRU se définit comme un organisme populaire, communautaire ou de défense de droits, pas comme un acteur de l'économie sociale. « À un moment donné, tu essaies de te définir par rapport à ce que tu es et [...] on n'est pas lié au secteur économique. » M. Saillant souligne également que le FRAPRU était impliqué dans le développement de coopératives et d'OSBL d'habitation bien avant que le label n'existe. Il estime que ces activités ont été « récupérées » en tant que composante de l'économie sociale après le Sommet.

Le Réseau des ressourceries du Québec (RRQ), qui a été créé en 1995, a connu un nouvel essor à la suite du Sommet sur l'économie et l'emploi. Dans le monde des ressourceries, l'économie sociale est une appellation commune, intégrée. Cette adhésion à l'économie sociale ne signifie cependant pas une acceptation de toutes les pratiques de l'économie sociale. Par exemple, une coopérative forestière qui va à l'encontre des pratiques environnementales en effectuant de la coupe à blanc serait décriée par le RRQ.

Quant aux Journées de la culture, créées dans la foulée du Sommet, elles sont un des emblèmes de la nouvelle économie sociale. Louise Sicuro, la directrice générale, dit partager la définition inclusive du Chantier. Par contre, au cours de notre entretien, elle fait une nette distinction entre les « organisations sociales et communautaires » et les entreprises de l'économie sociale. Selon elle, la mission de démocratisation et de promotion de la culture définit mieux l'action de son organisme que l'économie sociale, ce qui ne veut pas dire que l'appartenance au secteur de l'économie sociale soit remise en question.

Présent au Sommet sur l'économie et l'emploi en tant que participant au Groupe de travail sur l'économie sociale, le Conseil québécois du loisir était, pour sa part, déjà à l'aise avec le concept de l'économie sociale puisque l'organisation avait pris position sur l'économie sociale, dès 1984, dans un document *Le loisir, c'est rentable*. Sonia Vaillancourt, coordonnatrice au développement,

estime que de miser sur des valeurs, dans la définition du secteur, est « rassembleur ». Elle souligne aussi l'importance de la prise en charge citoyenne dans l'émergence des activités de l'économie sociale et liée au secteur du milieu associatif du loisir. Madame Vaillancourt insiste sur l'ancrage communautaire des projets d'économie sociale qui se développent en loisir.

Par ailleurs, Hélène Simard, du Conseil de la coopération du Québec (CCQ), considère que son organisation se retrouve dans la définition de l'économie sociale du Sommet. Le CCQ faisait partie du consensus au Sommet et a adhéré à la vision présentée. Le mouvement coopératif se reconnaissait dans le message de l'économie sociale, car on disait qu'elle prenait racine dans le mouvement coopératif : « Cette trame historique faisait un argument fort pour dire que miser sur le tiers secteur, sur l'économie sociale, était une approche gagnante. Elle avait fait ses preuves. Une partie du Québec moderne a été bâtie de cette façon-là. » Selon elle, le mouvement coopératif a tendance à voir le secteur de l'économie sociale plus près de l'intervention sociale que de l'activité commerciale et concurrentielle. Pour ce mouvement, les grands secteurs coopératif et mutualiste se situeraient davantage à la marge de l'économie sociale.

Les trois principales centrales syndicales québécoises, la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), la Confédération des syndicats nationaux (CSN) et la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) avaient participé activement aux travaux du Groupe de travail sur l'économie sociale, présidé par Nancy Neamtan, en vue du Sommet sur l'économie et l'emploi d'octobre 1996. La CSN avait d'ailleurs commencé sa réflexion sur l'économie sociale dès 1994, avec la publication d'un document de réflexion sur le sujet (Aubry et Charest, 1994). Lors du Sommet, les trois organisations avaient donné leur aval à la vision large et inclusive de l'économie sociale proposée dans le rapport *Osons la solidarité*. Cet accord était cependant assorti de préoccupations bien réelles quant au partage des responsabilités entre le secteur public et celui de l'économie sociale, particulièrement dans le contexte de la stratégie du déficit zéro et des compressions appréhendées dans les dépenses de l'État. Pour la FTQ, le danger de substitution d'emplois ne se limitait pas au secteur public, mais recouvrait aussi le secteur privé où des entreprises d'économie sociale pourraient être mises en concurrence avec des entreprises à but lucratif causant des pertes d'emplois dans le secteur privé. Globalement, la vision large et inclusive de l'économie sociale, l'accent mis sur la création d'emplois et la démocratie participative ainsi que la condition de non-

substitution d'emplois contenue dans la proposition du Groupe de travail ont semblé faire consensus au sein du mouvement syndical.

1.2 L'évolution depuis 1996

Même si l'économie sociale n'est pas encore vue comme un concept rassembleur pour tous et que les contours du secteur ne font pas l'unanimité auprès des acteurs sociaux, on a constaté, lors des entretiens, qu'il y a eu une évolution depuis le Sommet de 1996 quant à l'acceptation du concept et à l'utilisation de l'expression. Malgré les divergences d'opinions et les hésitations sur les frontières du secteur, l'économie sociale fait résolument partie du paysage québécois.

Certains acteurs du mouvement communautaire que nous avons rencontrés, qui étaient en désaccord avec la vision inclusive de l'économie sociale lors du Sommet, le sont encore. Par contre, François Saillant, du FRAPRU, remarque que la perception des gens a évolué depuis le Sommet. En 1996, le contexte d'élimination du déficit et les coupures dans les programmes sociaux faisaient en sorte que l'économie sociale était vue par plusieurs comme « l'endroit où ça se déchargeait ». Le contexte politique actuel ravive les préoccupations de l'époque, disent François Saillant et Robert Théorêt. Quel rôle voudra-t-on donner aux organismes communautaires et aux entreprises d'économie sociale? Au FRAPRU, on considère que la réorganisation de l'État « pourrait diviser ou rapprocher, selon l'attitude que vont adopter les gens de l'économie sociale ». Pour la TRPOCB, le contexte politique actuel accentue les inquiétudes en ce qui a trait aux choix relatifs à l'économie sociale, qui risque d'aller vers la sous-traitance ou la communautarisation forcée. Malgré ces préoccupations, le FRAPRU et la TRPOCB sont ouverts aux partenariats avec le secteur de l'économie sociale afin de protéger les acquis sociaux.

Du côté de plusieurs militantes féministes, les divergences de vue sur l'économie sociale, lors du Sommet, se sont transformées en amertume. « Les femmes se sont senties tassées », comme le rappelle Josée Belleau, de Relais-Femmes. La vision féministe de l'économie sociale en tant qu'infrastructures sociales, préconisée par la Marche des femmes Du Pain et des Roses, ne correspondait pas à ce qu'on a fait de l'économie sociale. Plusieurs groupes de femmes ont alors délaissé le « dossier ». Encore aujourd'hui, des organisations nationales initialement impliquées

telles que le Regroupement des centres de femmes du Québec ou la Fédération des femmes du Québec (FFQ)⁷ n'ont pas repris le flambeau.

Josée Belleau identifie certains éléments qui, selon sa lecture, ont mené au désenchantement du mouvement des femmes à l'égard de l'économie sociale. Le premier malaise aurait été provoqué lorsque le Chantier de l'économie sociale a misé sur une approche sectorielle, alors que l'ancrage des groupes des femmes sur cette question était régional. En second lieu, dans le cadre de la politique de développement local et de la mise en place des Centres locaux de développement (CLD), en 1997, le volet entrepreneurial et la rentabilité financière étaient mis de l'avant, s'éloignant encore plus de la notion d'infrastructures sociales. Certains groupes de femmes, qui voyaient la distinction qui se faisait entre les organismes communautaires et les entreprises collectives se sont désintéressés de la question, ce qui n'empêche pas l'intérêt pour le développement de l'entrepreneuriat féminin, qui existait bien avant le « lancement » de l'économie sociale.

Sonia Vaillancourt, du Conseil québécois du loisir, signale, pour sa part, que ce n'est pas tant l'adhésion à la définition de l'économie sociale qui a évolué, mais son opérationnalisation. Son organisation a constaté, par exemple, les besoins de formation des membres sur des questions pratiques comme la préparation de demandes de financement adressées à un Centre local de développement. Les organismes représentés par le Conseil s'autofinancent en effet en grande partie par des activités marchandes, des activités d'autofinancement, etc. Les subventions en soutien à la mission globale représentent en moyenne 20 % des budgets des organismes nationaux de loisir.

En ce qui a trait à l'évolution de l'économie sociale, Hélène Simard, du Conseil de la coopération du Québec, estime que le Sommet sur l'économie et l'emploi a été un événement de mobilisation des organismes de la base et que le chemin parcouru depuis est positif. Aujourd'hui, sept ans après le Sommet, le mouvement de l'économie sociale s'institutionnalise et s'organise, dit-elle. Le Chantier a fait faire « un pas très important à une partie du mouvement communautaire, au mouvement culturel et à d'autres, un pas de plus vers l'autonomie ». Par contre, elle partage sa

⁷ Nous avons sollicité un entretien avec Michèle Asselin, présidente de la Fédération des femmes du Québec. Elle a décliné l'offre et nous a orientés vers d'autres intervenantes, l'économie sociale n'étant plus une priorité pour son

préoccupation quant aux difficultés de maintenir un équilibre entre, d'une part, les activités d'affaires et, d'autre part, les valeurs et les traditions distinctives des organisations de type communautaire.

De manière générale, la position de principe des trois centrales syndicales est demeurée la même depuis le Sommet de 1996. Cependant, à la sortie du Sommet, il existait, chez plusieurs membres des centrales, surtout, mais pas uniquement, parmi les personnes salariées de l'État, un certain nombre de préjugés et d'appréhensions quant à l'avenir de l'économie sociale. Trois facteurs ont contribué à réduire fortement les réticences de plusieurs membres par rapport au développement de l'économie sociale : ce sont d'abord les nombreux débats qui ont eu lieu au sein de leurs instances sur cette question; ensuite, le travail sur le terrain des militants syndicaux avec des militantes et militants des organisations de l'économie sociale et, finalement, certains gains au sein même de la famille de l'économie sociale.

À la CSN et à la CSQ, l'économie sociale a été l'objet de nombreux débats, tant dans les congrès que dans les instances entre les congrès. Des appuis formels à l'économie sociale ont été votés par les congrès (à la CSN en 1997, 1999 et 2002 ; à la CSQ en 2000). Si, depuis le Sommet de 1996, les appréhensions quant au danger de substitution d'emplois ont été présentes dans les débats ainsi que dans le langage des résolutions d'appui, les craintes se sont sensiblement atténuées depuis. Comme le mentionnait Michel Lessard, responsable du dossier à l'exécutif de la CSN, le débat est encore présent mais il est plus positif. À la FTQ, bien que les dirigeants et le Bureau appuient officiellement l'économie sociale, la question n'a pas été soumise au Congrès par peur qu'une proposition d'appui soit rejetée. D'ailleurs, sur des questions de ce genre, la FTQ, d'après la représentante interviewée, ne saurait se substituer aux instances démocratiques des syndicats qui sont affiliés de manière confédérative à la FTQ (par exemple Syndicat canadien de la fonction publique, Syndicat des Teamsters, Syndicat des Métallos, Union des employés et employées de service, etc.). Nonobstant ce qui précède, Louise Miller considère que l'appui à l'économie sociale a grandi au sein de la FTQ depuis le Sommet.

Le travail sur le terrain, que ce soit dans les instances locales et régionales, au sein du Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'économie sociale et de l'action communautaire, met en relation étroite les militants syndicaux et les militants d'organismes de l'économie sociale le plus souvent autour de causes communes, ce qui a pour conséquence de réduire les préjugés des uns par rapport aux autres. Le succès de certains projets d'économie sociale, tels les ressourceries et les entreprises d'économie sociale en aide domestique, de même que des gains appréciables au chapitre des conditions de travail dans certains sous-secteurs de l'économie sociale comme les garderies ont aussi contribué à accroître les appuis à l'économie sociale.

Signalons que l'élection du Parti libéral du Québec, en avril 2003, a changé quelque peu la donne et les représentants des trois centrales ressentent, eux aussi, une inquiétude grandissante quant au danger de substitution d'emplois dans le cadre des projets de réingénierie et de partenariats public-privé préconisés par le gouvernement.

1.3 La présence de l'économie sociale dans différents secteurs d'activités

Les représentants de mouvements sociaux rencontrés considèrent que l'économie sociale a un rôle à jouer dans divers secteurs d'activités économiques, si ce n'est dans l'ensemble des secteurs. Par contre, plusieurs d'entre eux sont préoccupés, d'une part, par la substitution de postes qui passeraient du secteur public à celui de l'économie sociale et, d'autre part, par le désengagement de l'État dans le secteur de la santé et des services sociaux.

Au sein du mouvement syndical, la réflexion sur la place de l'économie sociale dans les différents secteurs d'activités est traversée par la question de la substitution d'emplois. Pour la CSQ et la CSN, l'économie sociale pourrait, en principe, être présente dans tous les secteurs d'activités (incluant la santé, les services sociaux et l'éducation, dans un rôle complémentaire par rapport à celui du secteur public), mais il faut être réaliste, selon

M. Lessard. D'abord, les organismes de la nouvelle économie sociale sont généralement de petite taille. Pour appuyer ce constat, Michel Lessard, de la CSN, pose la question : l'économie sociale pourra-t-elle un jour concurrencer les grandes pétrolières ? Ensuite, dans le secteur commercial, il existe un réel danger que les entreprises d'économie sociale, pour être concurrentielles avec les

gros joueurs capitalistes, soient contraintes de renier les valeurs de l'économie sociale qu'elles portent en elles. Cette crainte fait dire à la représentante de la FTQ, Louise Miller, que plusieurs au sein de sa centrale voient mal l'économie sociale dans le secteur manufacturier. Il faut rappeler ici que la FTQ est opposée à la substitution d'emplois tant dans le secteur public que dans le secteur privé.

Michel Séguin, du Réseau des ressourceries du Québec (RRQ), considère, pour sa part, que l'économie sociale se déploie où les forces vives d'un milieu se mobilisent, se prennent en main, et ce, dans une grande variété de secteurs.

Quant à Josée Belleau, de Relais-Femmes, elle considère que l'entrepreneuriat collectif ancré dans un processus démocratique de développement local est pertinent dans tous les secteurs d'activités, car l'approche contribue « à resocialiser le capital ». Elle dit retrouver « une valeur sociale plus explicite » dans certains secteurs, comme l'agriculture soutenue par la communauté qui s'inscrit dans le commerce équitable. Par contre, dans le contexte politique actuel, le transfert des responsabilités du secteur public vers l'économie sociale s'inscrit davantage dans un axe de « privatisation ». Le risque d'exploiter des travailleuses et des travailleurs est d'autant plus élevé à cause d'un manque de transfert de ressources.

Du côté de Robert Théorêt, de la TRPOCB, la présence d'entreprises d'économie sociale (qui produisent et vendent des biens ou services, selon sa vision) « ne pose pas problème » dans l'ensemble des secteurs, sauf ceux de la santé, des services sociaux et de l'éducation, en fait, dans tous les domaines où les services rendus doivent être universels, dit-il. Parmi les secteurs où l'économie sociale a sa place, il nomme d'emblée l'écotourisme, l'environnement, la récupération et l'insertion. En ce qui a trait à la santé et aux services sociaux, c'est la crainte de la déresponsabilisation de l'État qui motive sa désapprobation ainsi que le fait que la TRPOCB est contre la tarification de services basée sur une approche solidaire, comme les maisons de jeunes ou les centres d'hébergement pour femmes victimes de violence. Tout comme Josée Belleau, il est préoccupé par le risque que l'économie sociale puisse faire reculer les conditions de travail.

François Saillant, du FRAPRU, abonde en ce sens et estime que l'économie sociale peut avoir un rôle à jouer dans tous les secteurs, à condition qu'il n'y ait pas de substitution des services publics existants. Il identifie l'exemple des garderies, de l'habitation, des coopératives et des organisations sans but lucratif, de la culture (dans certains cas) et des ressourceries. Le secteur de la santé et des services sociaux serait le plus à risque dans un contexte de déresponsabilisation de l'État et de renvoi de la charge aux familles, selon lui.

Sonia Vaillancourt, du Conseil québécois du loisir, ne voit pas, elle non plus, l'économie sociale confinée à un seul secteur. Au contraire, dit-elle, la prise en charge des citoyens, de leurs intérêts, de leur passion peut se développer dans plusieurs secteurs. Elle ajoute, que dans le secteur de la santé et des services sociaux, par exemple, la vigilance est de mise relativement à la substitution d'emplois.

Louise Sicuro constate la présence des activités de l'économie sociale dans plusieurs domaines. Elle cite les arts et la culture, l'environnement, les services aux personnes, la restauration-alimentation, les médias communautaires, le tourisme et les loisirs, l'habitation, les secteurs de soutien à l'enfance et à la famille, l'éducation et la formation ainsi que les nouvelles technologies. La directrice des Journées de la culture voit cependant l'économie sociale jouer un rôle important dans les marchés qui ne sont pas exploités par les entreprises privées.

Au CCQ, on soutient que le modèle coopératif est pertinent dans l'ensemble de la société. Le Conseil représente d'ailleurs plusieurs secteurs d'activités: les services aux consommateurs en alimentation, les services à domicile, l'habitation, les services financiers, l'agriculture, la transformation, la forêt, les services ambulanciers, etc. Hélène Simard, présidente-directrice générale du CCQ, parle du rêve de Roberto Rodriguez, ancien président de l'Alliance des Coopératives internationales, qui voulait « revenir à l'idée de créer une économie parallèle, un secteur tellement fort qu'il pourrait influencer toute l'économie. »

1.4 Les relations avec l'État

De manière générale, les acteurs interrogés sont d'avis que les relations avec les gouvernements devraient être de type partenarial, ce qui implique une reconnaissance du secteur et de son apport au développement social et économique.

Dans le domaine du loisir, Sonia Vaillancourt souhaite qu'il y ait une reconnaissance du fait que des organismes peuvent s'identifier à la fois à l'action communautaire autonome et à l'économie sociale et que l'on puisse maintenir et développer des collaborations et des programmes adaptés à cette réalité. Elle préconise que les acteurs sur le terrain et l'État aient « une véritable relation de partenaires avec une compréhension réciproque, donc, qui exclut les principes de subordination ». Elle précise: « une relation où l'État reconnaît l'expertise développée et apporte son soutien aux entreprises de l'économie sociale comme il apporte du soutien aux entreprises privées. » Elle estime que l'État doit développer des outils dans cet esprit de partenariat.

En ce qui a trait aux types de relations avec l'État, Michel Séguin, du RRQ, répond en fonction de son propre secteur, l'environnement: « Souvent, les décideurs publics et les élus ne sont pas au courant qu'il y a des alternatives et qu'il y a des choix à faire entre les secteurs privé, public et communautaire ». Il estime que l'État devrait faire en sorte que les appels d'offre de gestion des matières résiduelles intègrent l'ensemble des coûts (sociaux, environnementaux et économiques) pour que les règles soient égales pour les secteurs privé, public et communautaire.

Pour sa part, Louise Sicuro privilégie le partenariat de l'économie sociale avec l'État. « L'État ne doit pas simplement développer des entreprises pour faire rouler l'économie, mais favoriser un contexte social, humain qui amène une confiance sociale ». Elle ajoute: « Le fait que la société civile décide de s'engager dans quelque chose peut faire une différence dans les milieux ». Le gouvernement doit être favorable à ces initiatives.

Au FRAPRU, François Saillant parle d'une relation avec l'État qui comprend « une certaine autonomie » et « un certain partenariat ». Il prend position pour la complémentarité et contre la

substitution ou la sous-traitance. Selon lui, le gouvernement actuel serait en train d'identifier les secteurs d'activités qui pourraient être repris par le privé ou le communautaire. « Ce sera un défi pour l'économie sociale de déterminer où mettre la ligne ». À la TRPOCB, Robert Théorêt se dit, pour sa part, contre la subordination de l'économie sociale à l'État tout en constatant que le partenariat avec l'État est problématique.

Du côté du mouvement coopératif, qui est généralement plus autonome financièrement, les attentes sont différentes et les revendications concernent plus précisément le secteur coopératif. Le Conseil souhaite que l'État réitère sa reconnaissance au secteur coopératif et qu'il soit actif sur deux plans. Tout d'abord, l'État doit déterminer l'environnement juridique du secteur. Hélène Simard, du CCQ, estime qu'il faut en effet le protéger avec les lois encadrantes qui dictent les règles démocratiques et la propriété collective (pérennisation du capital). Ensuite, le gouvernement a un rôle à jouer comme « supporteur du modèle » et doit soutenir le développement. Selon Mme Simard, l'idéal serait que l'État soit un facilitateur et que le secteur coopératif reste maître-d'œuvre de son développement, car une trop grande intervention peut amener une situation de dépendance.

Au CCQ, il y a aussi une préoccupation concernant une éventuelle substitution du rôle de l'État dans le secteur des services aux personnes. En fait, le plus grand risque, selon Hélène Simard, serait que des entreprises privées multinationales et que des travailleurs au noir viennent combler certains besoins, peu ou mal comblés par le secteur public. Elle favorise l'ouverture envers les coopératives et l'économie sociale comme solutions à ces besoins. « On se demande, dit-elle, si on ne devrait pas réfléchir à des formes d'organisations où les familles et les usagers prennent un peu le contrôle de leur vie ».

La présidente du CCQ considère que le changement de gouvernement au Québec et de chef à Ottawa entraîne des réflexions sur le positionnement et le discours. « L'important, c'est de ne pas perdre les acquis [...] et d'être reconnus comme des éléments porteurs d'innovation dans nos sociétés ».

Pour les trois centrales syndicales, enfin, l'économie sociale doit être autonome vis-à-vis l'État. Pour Louise Miller, de la FTQ, les organismes de l'économie sociale doivent résister à la tentation de modifier leur action et leur orientation en fonction des commandes de l'État. C'est une question de crédibilité. Pour Alain Péliissier et Nicole de Sève, de la CSQ, la relation avec l'État doit être « adulte ». L'État doit considérer l'économie sociale non comme une économie de troisième ordre, mais comme une alternative contributive à la richesse collective, au développement d'une économie responsable. Pour la CSN, l'économie sociale doit être soutenue par l'État, mais dans le respect de l'autonomie des organismes. Les groupes doivent, dans leur mission fondamentale, être autonomes tout en répondant à des critères d'imputabilité.

1.5 Le financement

Tous les intervenants rencontrés sont d'accord pour dire que l'État a un rôle important à jouer dans le financement de l'économie sociale. Plusieurs soutiennent que le gouvernement devrait apporter un appui significatif à l'économie sociale tout comme il le fait pour le secteur privé.

Selon Josée Belleau, de Relais-Femmes, le manque de ressources financières est souvent compensé par le travail non rémunéré des employées et des membres dans plusieurs entreprises d'économie sociale. Dans ces situations, les conditions de travail sont peu avantageuses et la sécurité économique à long terme est aléatoire. Ce sont aussi des femmes qui sont majoritairement impliquées dans les projets d'entreprises du secteur des services aux personnes. Il serait donc pertinent de réaliser au préalable des projets pilotes qu'on prendrait le temps d'évaluer correctement afin de s'assurer d'investir là où il y a un potentiel de développement durable. Au sujet du financement, elle conclut en disant que l'enveloppe territoriale pour l'économie sociale gérée par les Centres locaux de développement (CLD) est nettement insuffisante.

Robert Théorêt, de la TRPOCB, considère que l'économie sociale (il sous-entend « marchande ») devrait combiner une part d'autofinancement et une part de financement public, en fonction d'un pourcentage des coûts d'opération. Il rappelle de nouveau que « l'économie sociale ne doit assumer aucun service qui soit de nature universelle [...] Peu importe où le citoyen reste au

Québec, peu importe son revenu, ses conditions sociales ou sa religion, il a droit au même service ».

Dans le domaine du logement social, François Saillant, pour sa part, est catégorique : le financement par des subventions est indiqué. « Tu t'adresses à des gens qui n'ont pas d'argent... Il y a des gens qui n'auront jamais d'argent ». Le coordonnateur du FRAPRU nous informe qu'en 2001, des fonds publics ont été alloués au logement social grâce au travail du Chantier de l'économie sociale. Cette relance du secteur aurait été difficile sans cet apport.

Au Conseil de la coopération, Hélène Simard insiste, quant à elle, sur la nécessité d'un soutien de l'État pour combler l'écart entre les coûts d'opération et les revenus d'autofinancement générés par les organisations qui sont actives sur le marché. Il y aurait différents types de besoins selon le stade de développement de l'organisation. D'une part, l'appui financier de l'État est requis pour le démarrage de nouvelles coopératives et entreprises. C'est le mandat, entre autres, d'Investissement Québec et du Réseau d'investissement social du Québec (RISQ). D'autre part, le soutien est nécessaire pour les phases subséquentes de consolidation et de développement des services et des emplois. Par ailleurs, le CCQ estime que l'État a une responsabilité sectorielle et qu'il pourrait mettre en place des programmes de discrimination positive en faveur des entreprises de l'économie sociale, comme c'est le cas en Italie. « Il faut reconnaître que l'État est un moteur extrêmement important de l'économie ».

Dans le secteur des loisirs, Sonia Vaillancourt explique qu'il y a deux types de besoins de soutien financier gouvernemental : l'appui aux infrastructures et l'aide au développement de produits et de services. Lorsqu'il s'agit des principes de reconnaissance et de financement de la mission, son organisation se réfère à la politique d'action communautaire et travaille avec le comité aviseur de l'action communautaire. Quant aux besoins financiers des activités entrepreneuriales, « le volet plus marchand », le conseil collabore avec le Chantier de l'économie sociale. À quelques reprises, le Conseil québécois du loisir s'est allié au Chantier pour faire des démarches de financement. À titre d'exemple, Mme Vaillancourt indique que, grâce à ce type d'effort conjoint, le Conseil québécois du loisir a obtenu un programme d'investissement gouvernemental pour les infrastructures (qui s'élève à cinq millions de dollars). De plus, l'accès au programme de soutien

aux réseaux d'entreprises d'économie sociale a permis d'accompagner les différents organismes du réseau pour soutenir le développement ou la mise en marché de produits, services et activités.

Du côté du Réseau des ressourceries, un appui financier à la suite du Sommet sur l'économie et l'emploi a stimulé la croissance des activités. Les frais des immobilisations ont été assumés par le programme d'aide aux organismes d'économie sociale œuvrant dans la gestion des matières résiduelles. Michel Séguin est le seul, dans nos entrevues, à avoir parlé de financement ou de partenariat avec les municipalités à cause de leur responsabilité en matière de gestion des matières résiduelles.

Sur le plan du financement, Louise Sicuro, des Journées de la culture, est d'avis que les entreprises d'économie sociale doivent s'autofinancer, avoir des revenus autonomes. Elle considère que les sommes allouées sous forme de subventions gouvernementales sont pertinentes au moment du démarrage et à des fins d'achat d'équipement. Ceci dit, elle est consciente que certains secteurs sont plus solvables que d'autres : elle donne les exemples de l'aide domestique et de l'environnement. Mme Sicuro exprime la crainte que le gouvernement n'accepte plus d'aider financièrement les projets d'économie sociale. Pourtant, dit-elle, « on aide les grandes entreprises avec des subventions astronomiques ». Les subventions accordées aux projets d'économie sociale, sont, comparativement, « de petits montants ». Elle ajoute: « le tiers secteur, les organisations religieuses, le communautaire, le social, c'est extrêmement important », mais sont perçus comme une économie de pauvres.

Les Journées de la culture génèrent une bonne part d'autofinancement, nous dit Louise Sicuro. Cet autofinancement provient, par exemple, de commandites ou de services offerts gratuitement (production publicitaire, temps d'antenne, etc.). Elle estime toutefois qu'il faut aller plus loin, « il ne faut pas trop se fier à l'État; il faut le plus d'indépendance possible ». Quant au management d'une entreprise d'économie sociale, elle se dit sévère: « Si on dit qu'on est de l'économie, qu'on veut faire du marché, il faut être discipliné, gérer ça au mieux ».

Pour la CSQ, la CSN et la FTQ, enfin, les politiques publiques doivent soutenir autant l'économie sociale que le secteur à but lucratif. Pour la CSN, les organismes de l'économie sociale devraient

bénéficier d'une base de financement sans condition provenant des fonds publics pour les responsabilités sociales qu'elles assument. Dans certains domaines, cependant, il peut y avoir des relations plus contractuelles qui exigent une reddition de comptes. Pour Louise Miller, de la FTQ, il est désirable que les organismes de l'économie sociale s'autofinancent le plus possible. Mais, dans certains cas, cela est impossible et l'État doit les financer, du moins en partie. L'important est que les organismes maintiennent leur indépendance par rapport à l'État. Pour Alain Pélissier, de la CSQ, l'économie sociale doit s'autofinancer par les produits et services qu'elle vend. Les organismes qui ne peuvent le faire, comme les organismes de défense de droits, « recevront de l'appui de Centraide ou d'autres organismes de financement, mais pas nécessairement de l'État ». Pour Alain Pélissier, les entreprises d'économie sociale doivent être rentables, sinon elles ne créeront pas d'emplois de qualité.

1.6 La terminologie

En réponse à la question sur l'utilisation de la terminologie, certains ont indiqué qu'ils appréciaient l'ajout de l'expression « et solidaire » à celle de l'économie sociale. Par exemple, Josée Belleau estime que l'appellation « économie sociale et solidaire » ajoute une expression de valeur, plus près d'un projet de société. Par ailleurs, dans certains groupes de femmes, on s'intéresse aussi à d'autres visions de l'économie, dit-elle, dans des termes tels « économie alternative, économie autrement, économie féministe et économie hétérodoxe ». Au Conseil de la coopération et au Réseau des ressourceries, les termes « économie solidaire » et « entrepreneurship collectif » sont aussi d'usage. Au Conseil québécois du loisir, on utilise « économie sociale ». Les expressions « vie associative » ou « milieu associatif » sont également entendues à l'interne et « économie sociale et solidaire » apparaît dans les échanges internationaux. D'autres, comme Louise Sicuro, s'en tiennent à l'expression « économie sociale ». Quant à Robert Théorêt, de la TRPOCB, il affirme que le mouvement communautaire n'est pas à l'aise avec la notion du « tiers secteur », qu'il considère trop « fourre-tout ». À cause de la marchandisation, cette vision des choses va à l'encontre de la solidarité, dit-il. La terminologie utilisée au sein des centrales syndicales est aussi variée. Si, à la FTQ, on a bien intégré l'expression « économie sociale », à la CSQ et à la CSN les termes « économie solidaire » et « économie sociale et solidaire » sont aussi utilisés.

1.7 La contribution à un nouveau modèle de développement

La contribution de l'économie sociale à un nouveau modèle de développement ne faisait pas l'objet d'une question d'entrevue proprement dite. Toutefois, certains propos à ce sujet méritent d'être rapportés, notamment ceux des représentants du mouvement syndical et des organismes communautaires.

Ainsi, pour la CSN, l'émergence de l'économie sociale s'inscrit aujourd'hui, plus encore qu'en 1996, à l'intérieur d'une alternative au mouvement néolibéral de mondialisation. Cette alternative est caractérisée par des expériences de prise en charge par le milieu, de responsabilité collective et de démocratisation de l'économie. Sur le plan international, on parle de plus en plus d'investissements responsables ou éthiques et de la volonté de mettre en place un circuit de finances solidaires. L'économie sociale est porteuse de valeurs sociales et démocratiques, et elle doit prendre une place de plus en plus importante au sein d'une économie plurielle dans laquelle l'État et le marché ont aussi leur place.

Pour la CSQ aussi, l'économie sociale est partie prenante d'un modèle alternatif qui comprend des valeurs coopératives, d'engagement social et qui s'appuie sur le développement durable. Du côté du FRAPRU et de la TRPOCB, du mouvement communautaire, les réticences à s'associer à l'économie sociale pourraient s'expliquer en partie par le fait qu'ils ne partagent pas la vision du modèle de développement proposée par les promoteurs de l'économie sociale. À cet égard, mentionnons que François Saillant se dit en désaccord avec la notion d'un modèle de développement où l'économie sociale se situe entre le secteur privé et le secteur public. Sa vision est que le secteur public et le secteur communautaire ont des valeurs communes qui se distinguent du secteur privé et ce, même si le communautaire a des méthodes différentes de celles du public. Dans le domaine du logement social, le FRAPRU considère la pertinence de développer différentes formes d'habitation que ce soit des coopératives, des organismes sans but lucratif ou des habitations publiques à loyer modique. Il estime que le logement communautaire fait partie du logement social tout comme le logement public. Cette vision n'est pas, dit-il, partagée par l'ensemble du FRAPRU et crée des tensions au sein de l'organisation.

2. L'IDENTIFICATION AU SECTEUR DE L'ÉCONOMIE SOCIALE

Relais-Femmes ne s'affiche pas a priori comme une composante de l'économie sociale bien que l'organisation a continué à suivre le dossier depuis le début. De plus, l'organisation fait appel à des outils financiers qui sont destinés à l'économie sociale. Selon Josée Belleau, ce n'est pas tant le label « économie sociale » qui est important, mais l'impact de l'action sur la vie des gens. Elle comprend cependant l'intérêt, d'un point de vue « marketing », de développer une image de marque commune qui pourrait encourager les consommateurs de services ou de produits à choisir l'économie sociale et à appuyer le développement durable et les démarches collectives. Elle estime aussi qu'il est inutile d'opposer les groupes de défenses des droits et les entreprises collectives, car chacun contribue à sa manière à construire une économie plus juste.

La TRPOCB ne considère pas non plus qu'elle fait partie de l'économie sociale, même si certains membres « y réfléchissent ». Par contre, l'organisme se reconnaît dans la définition de l'action communautaire autonome retenue dans la politique gouvernementale de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire (2001). Selon Robert Théorêt, cette politique a établi clairement « la frontière entre l'économie sociale et l'action communautaire autonome ». Il explique que, lors de l'élaboration de la politique, « dans les documents préparatoires et les propositions gouvernementales, on regroupait les différentes composantes de l'économie sociale. On ne faisait pas la différence et on englobait tout ». Les acteurs de l'action communautaire se sont opposés à leur inclusion dans le secteur de l'économie sociale. Ceux-ci reconnaissent une parenté de valeurs avec l'économie sociale, mais les pratiques et « la logique » sont, selon M. Théorêt, trop différentes pour regrouper les différents volets. Chaque fois que des acteurs ou mouvements sociaux incluent les organismes communautaires dans l'économie sociale, « on doit faire des précisions », explique-t-il. Certains cas hybrides nécessitent « qu'on établisse clairement les distinctions ». Par exemple, le Chic Resto Pop est une entreprise d'insertion issue d'un organisme communautaire, qui se reconnaît dans l'économie sociale. Ainsi, pour le directeur de la TRPOCB, lorsqu'une organisation développe un volet commercial, le segment d'activités qui se trouve dans le marché passe aussitôt du côté de l'économie sociale.

Au FRAPRU, François Saillant nous confie que la question de l'économie sociale est un facteur de division au sein de son organisation. « Il y a dans les rangs des gens qui sont des partisans de l'économie sociale et d'autres qui en sont les plus farouches opposants. C'est un sujet qu'on évite [...] On est assez pragmatiques. Quand on travaille, on ne soulève pas de grands débats théoriques sur des définitions ».

Hélène Simard, du Conseil de la coopération du Québec, considère, pour sa part, que le conseil, partenaire du Chantier de l'économie sociale, fait partie de l'économie sociale. Elle constate aussi que le CCQ a un lien de parenté historique avec le mouvement ouvrier. Il arrive que, dans certaines promotions, le CCQ utilise le label « économie sociale ». En revanche, certaines entreprises établies du mouvement coopératif ne se reconnaissent pas « dans le type de mouvance de l'économie sociale ou ses instruments de développement », dit Mme Simard. C'est une question de stade de développement, « pas nécessairement une contradiction de sens », ajoute-t-elle. Les mutuelles, le mouvement Desjardins, les coopératives agricoles se reconnaissent plus dans le terme coopératif que dans l'expression « économie sociale ». Pourtant, rappelle la présidente, ils adhèrent aux mêmes principes. C'est la culture organisationnelle et les pratiques d'organisation qui sont différentes.

Il y a, selon Sonia Vaillancourt, du Conseil québécois du loisir, différents niveaux d'appropriation, d'identification, au sein des organismes que le conseil représente. Certains adhèrent au concept de l'économie sociale, d'autres moins. La perception, l'appropriation, l'identification ont démarré lentement. Elle raconte, par exemple, que les membres lui apportaient des articles sur l'économie sociale qui traitaient des ressourceries et des entreprises de l'économie sociale en aide domestique et lui demandaient: « Est-ce vraiment de nous dont on parle? » L'identification de l'économie sociale à certains sous-secteurs spécifiques aurait causé des rendez-vous manqués avec l'économie sociale, d'après elle. Durant une période, les médias auraient cité plus souvent l'aide domestique en parlant de l'économie sociale, ce qui aurait créé une forte identification au secteur, bien qu'il ait plusieurs autres composantes. Avec le Chantier, il y a eu réflexion « pour chercher en dehors du plan d'action officiel comment on pouvait s'inscrire dans le projet du Chantier ». La dynamique du milieu des loisirs est différente de celle de milieux qui sont en émergence comme les ressourceries et les entreprises de l'économie

sociale en aide domestique. Il s'agit d'un milieu organisé depuis longtemps, qui a obtenu, dès 1976, une reconnaissance gouvernementale et du financement. Sonia Vaillancourt ajoute que l'économie sociale demeure « un concept difficile à passer. [...] Pour que les gens commencent à se l'approprier, il faut les outiller ». D'après elle, l'implantation d'un concept est un processus long, qui s'étend « sur des dizaines d'années ». Elle explique que, dans les rangs de son organisation, l'identification à l'économie sociale vient bien après l'identification à son domaine d'action: il y a une « harmonie » dans l'appartenance. Le premier niveau d'appartenance est à sa fédération, puis, au loisir culturel. Ensuite, on pense à l'action autonome. L'appartenance à l'économie sociale serait le dernier niveau.

Tout comme les gens du loisir et du tourisme qui s'identifient avant tout à leur mission première, les membres du réseau des ressourceries s'identifient d'abord au milieu environnemental, avant l'économie sociale. « Les ressourceries sont des entrepreneurs, ils ont des entreprises. Et c'est en tant qu'entrepreneurs qu'ils sont regroupés sous l'appellation d'"économie sociale". Le label d'économie sociale est un label d'identification globale, au même titre que le label de développement durable, pour les ressourceries », affirme Michel Séguin.

L'appartenance à l'économie sociale est abordée de façon similaire aux Journées de la culture. « L'approche des Journées de la culture est très sociale », dit Louise Sicuro, mais Les Journées « n'ont jamais dit être de l'économie sociale ». À l'intérieur même de l'organisation, on parle très peu de l'économie sociale, dit-elle. Étant liée au Chantier de l'économie sociale, elle en parle, sur une base personnelle, et trouve déplorable « qu'il y ait encore des gens qui ne savent pas ce qu'est l'économie sociale, même aujourd'hui. Il y a du travail à faire dans le milieu de la culture ». Les jeunes, qui seraient plus engagés, sont plus enclins à aller vers l'économie sociale, selon elle. C'est souvent par l'économie sociale qu'ils peuvent trouver les fonds nécessaires pour lancer leur projet:

Il y a beaucoup de jeunes, des groupes de la relève, qui se réclament de l'économie sociale en culture. Parce qu'il y a de l'argent, des fonds disponibles. D'une certaine façon, cela a un bon côté: je pense à tous les jeunes et moins jeunes qui ont des pratiques alternatives ou émergentes, ou encore des jeunes qui sont obligés, comme ils n'ont pas accès aux grands fonds, de la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC), par exemple, de se retourner vers la communauté. [...]. Ils ont comme une obligation, pour survivre, de se rapprocher de la communauté.

Dans le milieu culturel, les Journées de la culture ne sont pas identifiées à l'économie sociale. Il existe une confusion dans le milieu sur ce que c'est. Plusieurs ne voient l'économie sociale que comme une opportunité de financement. « Les gens cherchent de l'argent là où il y en a, c'est tout », dit Louise Sicuro.

La question sur l'appartenance des organisations syndicales à la famille de l'économie sociale a semblé surprendre certains représentants des centrales syndicales et les réponses sont très contrastées. Alors que Louise Miller, de la FTQ, et Nicole de Sève, de la CSQ, ne croient pas que leur organisation fasse partie de l'économie sociale, François Lamarche et Michel Lessard, de la CSN, sont catégoriques, leur centrale fait partie de l'économie sociale, même si les membres ne se considèrent pas comme des acteurs de l'économie sociale. Alain Pélissier, de la CSQ, croit que les différents éléments de la définition semblent coller à la réalité de la CSQ qui a le statut d'OBNL, est gérée démocratiquement, produit des services pour ses membres et contribue « à l'avancement de notre société dans le sens où on fait avancer les droits ».

3. L'IMPLICATION DANS LE SECTEUR

Il n'est pas surprenant de constater que le taux d'implication le plus élevé pour appuyer le développement de l'économie sociale est proportionnel au niveau d'identification des organisations. La question des ressources financières et humaines disponibles pour le faire constitue également un facteur. Plusieurs personnes interviewées sont cependant très engagées dans le développement et la promotion de l'économie sociale.

Sonia Vaillancourt, du Conseil québécois du loisir, siège au conseil d'administration du Chantier de l'économie sociale et est membre du comité aviseur de l'action communautaire. Elle est aussi co-responsable du chantier Loisirs-tourisme de l'Alliance de recherche universités-communautés (ARUC) en économie sociale, qui produit et diffuse des recherches sur l'économie sociale. Le Conseil québécois du loisir mène, en effet, avec l'ARUC en économie sociale une mise à jour du portrait socioéconomique de son secteur (5000 à 7000 groupes locaux, 130 organismes régionaux, 50 organismes nationaux). De façon générale, Sonia Vaillancourt est très active dans la promotion de l'économie sociale. « On favorise la concertation des gens autour de projets d'économie sociale, dit-elle. On fait des représentations politiques en appui à l'économie sociale; on développe des outils et on fait de la formation ».

Louise Sicuro est membre du Chantier de l'économie sociale. Par son approche citoyenne, les Journées de la culture font la promotion des valeurs de l'économie sociale, nous dit-elle. La directrice générale des Journées de la Culture siège aussi à la Corporation de développement économique et communautaire (CDEC) Centre-Sud/ Plateau-Mont-Royal. « J'essaie d'être le bras social de bien des organisations », dit-elle. Elle est aussi membre de Culture Montréal et du conseil d'administration de la Place des arts. À titre individuel, la directrice, très impliquée dans le milieu de la culture, peut faire valoir les valeurs de l'économie sociale et construire des passerelles entre les divers organismes culturels et les organismes sociaux.

Quant au Réseau des ressourceries du Québec, il détient un siège au Comité sectoriel de la main-d'œuvre de l'économie sociale et de l'action communautaire. Le directeur général, Michel Séguin, est membre du comité sur le commerce équitable et l'économie sociale. De plus, il est

responsable du Chantier d'action partenariale (CAP) sur le développement durable, de l'ARUC en économie sociale.

L'organisme Relais-Femmes n'est pas directement impliqué dans la promotion, mais soutient par ses activités de formation le développement d'entreprises collectives initiées par des femmes. Josée Belleau nous rappelle que la conjoncture politique actuelle a permis des rapprochements entre le mouvement des femmes et le Chantier de l'économie sociale sur la question des centres de la petite enfance et de la politique familiale, par exemple. Il ne s'agit pas tant de défendre la sauvegarde de l'économie sociale, que de faire des alliances autour d'un projet de société commun. Certains groupes de femmes s'insèrent dans la vision entrepreneuriale et sont initiatrices de projets d'entreprises collectives sans nécessairement faire une promotion active de l'économie sociale.

Le Conseil de la coopération du Québec, pour sa part, fait avant tout la promotion des valeurs de coopération, qui, en fait, sont celles de l'économie sociale. Le CCQ a coproduit avec le Chantier une brochure d'information publiée dans la revue *Recto-Verso*.

La TRPOCB ne promeut ni ne soutient l'économie sociale. Par contre, certains groupes membres travaillent avec des acteurs de l'économie sociale, comme les popotes roulantes ou des organisations comme Accès-Cible, en fonction des besoins sur le terrain. Robert Théorêt indique qu'il y a maintenant « une nécessité de créer des passerelles entre l'économie sociale, le milieu communautaire et les syndicats pour lutter contre la sous-traitance et la privatisation ».

Le FRAPRU ne s'implique pas non plus dans le développement du secteur de l'économie sociale et n'est pas membre du Chantier de l'économie sociale, quoique certains de ses membres le sont (par exemple, les fédérations de coopératives). Néanmoins, le FRAPRU a eu à collaborer avec le Chantier sur certains dossiers au cours des dernières années.

Du côté des organisations syndicales, la contribution au développement de l'économie sociale est riche et variée. À la CSQ, on souligne d'abord que, dans ses relations d'affaires, la centrale contracte en priorité avec des organisations de l'économie sociale (Caisse d'économie pour les

services financiers, mutuelles pour les assurances, entreprises d'insertion pour les services de traiteur, etc.) et encourage ses membres et ses syndicats affiliés à faire de même. Ensuite des représentants de la CSQ, dont Alain Pélissier, siègent sur de nombreux conseils d'administration d'organismes de l'économie sociale (la Caisse d'économie des travailleuses et des travailleurs (Québec), la Mutuelle SSQ, le Conseil de la coopération du Québec, OXFAM, etc.). La CSQ est très présente dans le domaine de la formation de la main-d'œuvre qui est au cœur même de sa mission. Elle joue un rôle très actif au sein du Comité sectoriel de la main-d'œuvre de l'économie sociale et de l'action communautaire et a des représentants dans tous les Conseils régionaux de développement. Enfin, la CSQ participe au Québec et sur le plan international à divers projets de promotion dans le domaine de l'environnement et du développement durable. Elle est membre de la Table de concertation de la société civile, de l'économie sociale et de l'éducation mis sur pied par Recyc Québec. À l'invitation de la CSQ et de ses partenaires, plus de 500 établissements scolaires du Québec ont joint le mouvement des établissements verts Brundtland (EVB) qui travaille à la construction d'un monde écologique, pacifique, solidaire et démocratique.

À la FTQ, la contribution à l'économie sociale se fait surtout par la participation des militants à divers organismes du secteur. Au Comité sectoriel de la main-d'œuvre de l'économie sociale et de l'action communautaire, l'action de la FTQ et des autres centrales syndicales a contribué à développer des projets de formation pour les centres de la petite enfance et pour les ressourceries, par exemple. La FTQ est aussi très présente au sein des CLD et déploie des efforts afin de former ses militants à la réalité de l'économie sociale. La FTQ est présente sur le conseil d'administration de toutes les CDEC montréalaises. Des militants de la FTQ sont aussi très actifs sur les conseils d'administration des entreprises d'insertion dans plusieurs régions du Québec. Quant au Fonds de solidarité de la FTQ, Louise Miller souligne que le développement de l'économie sociale ne fait pas partie de son mandat, même si un projet de développement d'infrastructures dans le domaine du logement social, issu du Sommet de Montréal, serait présentement en discussion avec le Chantier de l'économie sociale.

La CSN est impliquée à plusieurs niveaux dans le soutien de l'économie sociale. Sur le terrain, plusieurs syndicats collaborent avec les ressourceries en organisant des collectes de vêtements et la CSN et ses fédérations et conseils centraux participent à diverses campagnes pour le commerce

équitable et la consommation responsable. Sur le plan régional, les 13 conseils centraux (regroupements régionaux des syndicats) sont présents dans plusieurs instances de développement économique et social tels les conseils régionaux de développement et les centres locaux de développement. La CSN est aussi présente sur le plan international : les forums internationaux du Groupe d'économie solidaire du Québec (GESQ), le Projet de coopération franco-québécois sur l'économie sociale et solidaire (1999 à 2001), un projet de coopération avec le Chantier de l'économie sociale et la Centrale unique des travailleurs du Brésil, etc. La CSN a aussi, au cours des années, développé un ensemble d'outils collectifs qui soutiennent concrètement les initiatives de l'économie sociale : son fonds d'investissement FONDATION s'est donné pour mission spécifique de se rendre plus disponible aux entreprises inscrites dans un processus de gestion participative et aux entreprises d'économie sociale (coopératives ou autres); la Caisse d'économie des travailleuses et travailleurs (Québec), une coopérative d'épargne et de crédit qui a pour objectif de soutenir le développement communautaire et l'entrepreneuriat collectif (promotion de l'économie solidaire); MCE Conseil qui offre des services conseils en gestion, entre autres, à des entreprises d'économie sociale et soutient les travailleurs qui veulent mettre sur pied une coopérative. La CSN est présente, entre autres, au Chantier de l'économie sociale, à l'Alliance de recherche universités-communautés (ARUC) en économie sociale, au Réseau d'investissement social du Québec (RISQ) ainsi qu'au Centre interdisciplinaire de recherche et d'information sur les entreprises collectives (CIRIEC-Canada).

Mentionnons, en terminant, qu'au cœur même de la mission de tout syndicat, il y a évidemment l'amélioration des conditions de travail des travailleuses et des travailleurs du secteur. Parmi les 120 000 membres de la CSQ, environ 2 000 proviennent d'organismes du secteur de l'économie sociale, dont 1 500 dans les centres de la petite enfance et 250 dans les loisirs, la culture et les communications. Compte tenu que la FTQ est une confédération d'organisations syndicales, la syndicalisation relève de la responsabilité de chacune de ces organisations et non de la FTQ. Au sein de ces différentes organisations (Syndicat canadien de la fonction publique, Syndicat des Teamsters, Syndicat des Métallos, Union des employés et employées de service, etc.), la volonté de syndiquer les travailleurs oeuvrant dans les organismes et entreprises de l'économie sociale est très inégale. Certains considèrent qu'il est trop coûteux de syndiquer des petits groupes d'employés. Néanmoins, des efforts ont été faits pour syndiquer des travailleuses et des

travailleurs dans les centres de la petite enfance, dans les entreprises d'économie sociale en aide domestique, dans des centres d'hébergement pour personnes âgées, par exemple. Parmi les 500 000 membres et plus que compte la FTQ, Louise Miller ne pouvait nous indiquer le nombre qui oeuvrent dans des organismes et entreprises du secteur de l'économie sociale.

Parmi les 280 000 membres de la CSN, environ 15 000 oeuvrent dans des coopératives ou des OSBL (centres de la petite enfance, coopératives d'ambulanciers, organismes communautaires, etc.). Ces travailleuses et travailleurs sont regroupés au sein de diverses fédérations professionnelles, surtout à la Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS), à la Fédération des employés et des employées des services publics (FEESP) ainsi que la Fédération regroupant les professionnelles et les professionnels (FP).

CONCLUSION

La synthèse des entretiens menés auprès des acteurs des mouvements sociaux permet de dégager certains constats. Ainsi, même si le concept d'économie sociale a gagné de la crédibilité au cours de la dernière décennie, il n'y a toujours pas de consensus sur l'étiquette à apposer sur les différentes pratiques d'intérêt public initiées par les collectivités. D'un côté, pour une partie du mouvement communautaire, l'économie sociale se développe dans un environnement commercial avec une offre de biens ou de services, tandis que de l'autre, pour le mouvement coopératif, le secteur de l'économie sociale est plus engagé dans le développement social que dans le développement économique. En revanche, les personnes interviewées s'entendent généralement pour dire que les acteurs de l'action communautaire, des entreprises de l'économie sociale et des coopératives véhiculent des valeurs communes, que l'on retrouve dans la définition de l'économie sociale présentée au Sommet sur l'économie et l'emploi.

Par ailleurs, les porte-parole interrogés partagent la même préoccupation en ce qui a trait à l'autonomie de l'économie sociale. Ils sont d'avis que les actions collectives ne doivent pas être instrumentalisées par l'État dans le but de se substituer à des services existants, notamment dans le secteur de la santé et des services sociaux. Cette inquiétude, qui s'était atténuée entre 1997 et 2003, est de nouveau exacerbée depuis l'arrivée du Parti libéral du Québec au gouvernement. Même les groupes qui maintiennent une distinction forte entre le communautaire et l'économie sociale privilégient les rapprochements entre les composantes et voient la nécessité des alliances. Malgré la crainte de la substitution de services ou d'emplois du secteur public, certains estiment qu'il faut tout de même rester ouverts au développement de nouveaux champs d'activités qui répondent à des besoins non comblés ainsi qu'à des nouvelles façons de répondre à des besoins anciens.

En ce qui a trait à la définition de l'économie sociale, nous avons constaté que, pour plusieurs leaders des mouvements sociaux, la définition de l'économie sociale se réduisait, dans les faits, à la partie marchande du secteur. Lorsque l'on travaille sur la question de la définition, on peut se demander, comme le fait D'Amours (1999; 2002), si le gouvernement québécois n'a pas joué un rôle dans la segmentation des composantes de l'action collective et dans la réduction de la définition de l'économie sociale à son volet marchand. En effet, lorsque, un an après le Sommet

sur l'économie et l'emploi, le ministère des Régions a lancé ses politiques de soutien au développement local et régional, dans *Conjuguer l'économie et le social* (1997), la définition de l'économie sociale n'était plus celle, large et inclusive, adoptée au Sommet. Dans ce document, une organisation de l'économie sociale est une entreprise qui s'autofinance, du moins partiellement, par la vente de biens et de services. Par la suite, dans sa politique gouvernementale sur la reconnaissance de l'action communautaire, le gouvernement a réitéré le clivage :

Le gouvernement du Québec a choisi de se démarquer du concept englobant de tiers secteur et de certaines approches observées à l'échelle internationale. Ainsi, à la demande des différents types d'organisations de la société civile, le gouvernement en est venu à convenir de la spécificité des organismes communautaires autonomes, de celle des entreprises d'économie sociale et, enfin, de celle des coopératives (Québec, 2001 : 14).

De la même façon que le gouvernement du Québec, le Chantier de l'économie sociale semble avoir resserré, dans les faits, sa position relative à la définition large et inclusive. Il s'intéresse beaucoup plus aux composantes de l'économie sociale. L'opérationnalisation de l'économie sociale par sous-secteurs semble être une réalité incontournable. Malgré ces choix, on peut se demander si la mise en place des mesures de soutien nécessitait un rétrécissement de la définition elle-même et une segmentation des composantes du secteur. Qu'il existe différents types de mesures pour différents types d'organisation est une chose. En effet, les organismes communautaires autonomes s'adressent au Secrétariat de l'action communautaire autonome, tandis que les entreprises de l'économie sociale et les coopératives ont accès à des fonds spécifiques. Par contre, que les questions de financement dictent les frontières de l'économie sociale comportent d'autres conséquences, notamment celle de l'ampleur et le rayonnement d'un secteur en émergence.

En conclusion, nous considérons, au LAREPPS, que la synthèse des propos des acteurs sociaux rencontrés dans le cadre de cette recherche, offre une riche matière à réflexion. Nous comptons revenir sur le sujet de la définition de l'économie sociale dans nos travaux ultérieurs.

BIBLIOGRAPHIE

- Aubry, François et Jean Charest (1994). *Développer l'économie solidaire : éléments d'orientation*. Montréal : Service de recherche, Confédération des syndicats nationaux.
- Chantier de l'économie sociale (2001). *De nouveau, nous osons*. Montréal.
- Conseil québécois du loisir (1984). *Le loisir, c'est rentable, Carnet de bord de l'économie sociale du loisir destiné à toute organisation sans but lucratif active dans le domaine du loisir*.
- D'Amours, Martine (2002). « Économie sociale au Québec. Vers un clivage entre entreprise collective et action communautaire », *RECMA*, no. 284.
- D'Amours, Martine (1999). *Procès de l'institutionnalisation de l'économie sociale au Québec*. Montréal : Cahiers du LAREPPS, no. 99-05.
- Groupe de travail sur l'économie sociale (1996). *Osons la solidarité*. Montréal.
- Québec (2001). *L'action communautaire, une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec*. Québec : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.
- Québec (1997). *Politiques de soutien au développement local et régional. Conjuguer l'économie et le social, document d'information à l'intention des CLD*. Québec : Ministère des Régions.
- Vaillancourt, Yves, Aubry, François, Kearney, Muriel, Thériault, Luc et Louise Tremblay (2004). « The Contribution of the Social Economy toward Healthy Social Policy Reforms in Canada : A Quebec viewpoint » in Dennis Raphael (ed.) *Social Determinants of Health. Canadian Perspectives*. Toronto : Canadian Scholar's Press Inc.

ANNEXE - LISTE DES PERSONNES RENCONTRÉES

Centrale des syndicats du Québec (CSQ)

Alain Pélissier, secrétaire trésorier et Nicole de Sève, conseillère à la recherche

Confédération des syndicats nationaux (CSN)

Michel Lessard, trésorier et François Lamarche, conseiller syndical

Conseil de la coopération du Québec

Hélène Simard, présidente-directrice générale

Conseil québécois du loisir

Sonia Vaillancourt, coordonnatrice au développement

Fédération des travailleurs et des travailleuses du Québec (FTQ)

Louise Miller, conseillère au Service de l'éducation

Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU)

François Saillant, coordonnateur

Les Journées de la culture

Louise Sicuro, directrice générale

Relais-Femmes

Josée Belleau, membre du conseil d'administration

Réseau des ressourceries du Québec

Michel Séguin, directeur général

Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles (TRPOCB)

Robert Théorêt, coordonnateur